

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Qu'est-ce que l'Index de l'égalité professionnelle ?

L'Index de l'égalité professionnelle permet de mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. Il met en évidence les axes de progression sur lesquels l'entreprise doit agir pour réduire ces disparités.

Situation GYS à date :

L'entreprise GYS a obtenu la note de 77 sur 100 pour son index Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2022 :

- Écart rémunération entre les femmes et les hommes : **27/40**
- Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : **20/20**
- Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : **15/15**
- Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité : **15/15**
- Salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **0/10**

Engagement GYS :

Notre volonté est d'atteindre, d'ici trois ans et dans la mesure du possible, un index supérieur ou égal à 85 points à l'appui des objectifs de progression suivants :

- Écart rémunération entre les femmes et les hommes : **40/40**
- Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : **20/20**
- Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes : **15/15**
- Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité : **15/15**
- Salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**